

PER

Z-13449

CON

**CONCOURS RÉGIONAL DE  
CHEVAUX**

A  
L'Ecole D'AGRICULTURE  
DE  
Sainte-Anne de la Pocatière



**MARDI, LE 6 OCTOBRE 1931**



# LISTE DES SOUSCRIPTIONS


Ministère de l'Agriculture d'Ottawa . . . . .	\$450.00
Ministère de l'Agriculture de Québec . . . . .	450.00
Société d'Agriculture du comté de L'Islet . . . . .	25.00
Société d'Agriculture du comté de Kamouraska . . . . .	25.00

—:o:—

## PROGRAMME

- 8 heures à 9 heures — Entrée des animaux sur le terrain.
- 9 heures à 12 heures — Jugement des classes I, II, III.
- 10 heures à 11 heures — Le concours de Jugement par les jeunes juges.
- 17<sup>h</sup> 30* 1 heure à 2 heures — Parade des sujets primés.
- 2 heures — Jugement pour championnat.
- 3 heures — Proclamation des prix et discours par des personnalités agricoles distinguées.

N. B. — Les juges pourront tenir compte de la manière dont les sujets seront présentés: (dressage, propreté et attelages).





## CONDITIONS DU CONCOURS

- 1o. Les inscriptions devront être faites le plus tôt possible.
- 2o. Une contribution de 50 centins devra être payée pour chaque cheval inscrit au concours. Les contributions doivent accompagner les demandes d'entrée.
- 3o. Les propriétaires de chevaux de race pure *devront produire les certificats d'enregistrement*, ainsi que le permis de montre dans le cas d'un étalon.
- 4o. Pour les sujets croisés, descendant de race pure, les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'origine et de ne payer les prix qu'après cette vérification. On devra indiquer le nom du père qui devra être un sujet enregistré.
- 5o. Sur les demandes d'inscription, il est nécessaire d'indiquer la date de naissance du sujet, le nom et la race du père.
- 6o. Tous les chevaux doivent être rentrés sur le terrain de l'exposition avant 9 heures.
- 7o. A l'arrivée on attachera à chaque sujet une carte indiquant la classe, la section et son numéro d'ordre. Cette carte devra rester attachée au cou de chaque animal pendant toute la durée du concours.
- 8o. Tous les sujets devront rester sur le terrain jusqu'à 4 heures.
- 9o. Si dans une section les sujets étaient manifestement de qualité inférieure, les organisateurs auraient le droit de ne pas décerner les premiers prix.
- 10o. Un exposant n'aura pas droit à plus d'un prix dans une même section.

## JUGEMENTS

Il sera fait par des juges d'une compétence indiscutable et tout à fait étrangers aux deux comtés. Les juges pourront sur demande, expliquer leur jugement.


*L'Ecole d'Agriculture et La Ferme Expérimentale* prendront part au concours, mais ne recevront pas de prix en argent. Ces institutions contribueront à rendre l'exposition éducative, et ne feront ainsi aucun tort aux autres compétiteurs.

Toutes les correspondances et demandes d'inscriptions devront être adressées à

M. le SECRETAIRE,

Ecole d'Agriculture,

Ste-Anne de la Pocatière.





## CLASSE I

### Race Canadienne SUJETS ENREGISTRES

#### SECTION

1.—Etalons de 3 ans et plus...	\$15.00	\$12.00	\$10.00	\$5.00
2.—Etalons de 2 ans .....	12.00	8.00	6.00	5.00
3.—Poulains de 1 an .....	10.00	7.00	5.00	3.00
4.—Juments avec poulain .....	12.00	8.00	6.00	5.00
4a.—Juments de 4 ans et plus ....	10.00	8.00	6.00	5.00
5.—Juments de 3 ans .....	10.00	8.00	6.00	5.00
6.—Pouliches de 2 ans .....	8.00	7.00	5.00	3.00
7.—Pouliches de 1 an .....	8.00	6.00	4.00	2.00
8.—Poulains et pouliches de l'année	8.00	5.00	3.00	2.00

## CLASSE II

### Race Belge (ou ardennaise) SUJETS ENREGISTRES

#### SECTION

9.—Etalons de 3 ans et plus ....	\$20.00	\$15.00	\$10.00	\$5.00
10.—Etalons de 2 ans .....	15.00	10.00	6.00	5.00
11.—Poulains de 1 an .....	12.00	10.00	6.00	5.00
12.—Juments avec poulain .....	15.00	10.00	6.00	5.00
12a.—Juments de 4 ans et plus ....	12.00	10.00	8.00	5.00
13.—Juments de 3 ans .....	12.00	10.00	8.00	5.00
14.—Pouliches de 2 ans .....	10.00	8.00	6.00	5.00
15.—Pouliches de 1 an .....	10.00	8.00	5.00	4.00
16.—Poulains et pouliches de l'année	10.00	8.00	5.00	4.00

## CLASSE III

### Race Percheronne SUJETS ENREGISTRES

#### SECTION

17.—Etalons de 4 ans et plus ...	\$25.00	\$22.00	\$20.00	\$15.00
18.—Etalons de 3 ans .....	25.00	20.00	15.00	10.00
19.—Etalons de 2 ans .....	20.00	18.00	15.00	10.00
20.—Poulains de 1 an .....	18.00	15.00	12.00	8.00
21.—Juments avec poulain .....				
	22.00	20.00	18.00	15.00
	12.00	10.00	8.00	
21a.—Juments de 4 ans et plus .....				
	18.00	15.00	12.00	10.00
	6.00	5.00		
22.—Juments de 3 ans .....	15.00	12.00	10.00	6.00
23.—Pouliches de 2 ans .....	15.00	12.00	10.00	6.00
24.—Pouliches de 1 an .....	15.00	12.00	10.00	6.00
25.—Poulain et pouliches de l'année				
	12.00	10.00	8.00	6.00
	5.00	3.00		

La généreuse souscription du Gouvernement Fédéral a permis de majorer les prix accordés aux percherons.





## CLASSE IV

*Sujets croisés descendant d'un ETALON ENREGISTRE  
de race canadienne, belge ou percheronne.*

### SECTION

26.—Juments avec son poulain descendant d'un cheval de race pure.

\$12.00 \$10.00 \$8.00 \$6.00 \$4.00 \$3.00 \$2.00 \$1.00

26a.—Juments de 4 ans et plus

12.00 10.00 8.00 6.00 5.00 4.00 2.00

27.—Pouliches de 3 ans 10.00 8.00 6.00 5.00 4.00 2.00

28.—Pouliches de 2 ans .. 10.00 8.00 6.00 5.00 4.00 2.00

29.—Pouliches de 1 an .. 10.00 8.00 6.00 5.00 4.00 2.00

30.—Poulains de 2 ans .. 8.00 6.00 4.00 3.00 2.00 1.00

31.—Poulains de 1 an ... 8.00 6.00 4.00 3.00 2.00 1.00

32.—Poulains de l'année ..... 10.00 8.00 7.00 6.00 5.00

4.00 3.00 2.00 1.00

33.—Paire de chevaux de trait sous harnais, pesant au moins

1400 lbs. .... 20.00 15.00 12.00 10.00 8.00 5.00

3.00 2.00



## CLASSE V

Tous les premiers prix des classes I, II et III sont appelés à concourir pour le championnat.

Si le premier prix dans une section est obtenu par l'Ecole ou la Ferme Expérimentale, le second prix prendra part au championnat.

I.—Étalons de race pure de 2 ans et plus, des classes

I, II, III . . . . . \$10.00 \$5.00

II.—Tous les premiers prix des trois races, sujets enregistrés, juments, poulains et pouliches \$10.00 \$5.00

Une coupe en argent est offerte par l'Honorable J. A. Godbout, Ministre de l'Agriculture, au cultivateur qui présentera le meilleur groupe composé d'au moins trois sujets enrégistrés ou croisés.

## Concours des jeunes juges

I.—Jugement d'une classe d'étalons.

II.—Jugement d'une classe de juments.

III.—Jugement d'une classe de poulains.

Tous les jeunes cultivateurs de 16 à 25 ans:

1er prix, \$10.00; 2e prix, \$8.00; 3e prix, \$5.00; 4e prix, \$2.50



CONDITIONS DU CONCOURS

Les inscriptions doivent être faites le plus tôt possible.  
La constitution de 50 poulains devra être faite pour  
chaque cheval masculin et femelle. Les inscriptions  
doivent accompagner les demandes d'entrée.

## CONCOURS DE PROGENITURE D'ETALONS

organisé par

LES MINISTERES FEDERAL ET  
PROVINCIAL D'AGRICULTURE

- 1.—Un étalon de la catégorie "A" ou "B" avec cinq de ses descendants poulains ou pouliches de 1931.  
\$20.00 \$15.00 \$10.00 \$5.00
- 2.—Avec cinq poulains et pouliches d'un an  
\$20.00 \$15.00 \$10.00 \$5.00
- 3.—Avec cinq poulains (châtrés) ou pouliches de 2 ans  
\$20.00 \$15.00 \$10.00 \$5.00

Note :—Les sujets participant à ce concours ne devront pas nécessairement appartenir tous au même propriétaire; d'autre part ils pourront concourir dans les classes régulières de l'Exposition.



*Handwritten signature:* F. Schumann  
*Handwritten text:* Inscriptions de la Foire  
30-Année de la Foire